

## COMMUNIQUE DE PRESSE

<p style="text-align: center;"><b>Berchem-Sainte-Agathe</b> <b>en attente de l'Agence Régionale de Stationnement</b></p>
--

L'article du Soir de ce lundi sur les modifications de tarifs d'horodateurs dans différentes communes avait omis de mentionner Berchem-Ste-Agathe parmi les communes qui n'ont pas équipé leurs voiries d'horodateurs mais ont opté pour des zones bleues. Berchem-Ste-Agathe est donc, bel et bien, une commune sans horodateurs. Seule une redevance est réclamée aux « distraits » en cas d'occupation d'un emplacement sans disque horaire.

Nous tenons à rappeler à cette occasion que la commune de Berchem-Sainte-Agathe a choisi le système des zones bleues pour mieux réguler le stationnement sans pénaliser financièrement les utilisateurs. Par ailleurs, elle a limité la durée dans le temps du contrat avec son opérateur de terrain (City Parking en l'occurrence) afin de pouvoir adhérer à l'Agence Régionale de Stationnement prévue dans la déclaration de politique générale de la région et dont les statuts ont déjà été approuvés en Gouvernement.

Nous attendons donc avec impatience la mise en place de cette agence régionale de stationnement à laquelle nous apporterons toute notre collaboration afin que la politique de stationnement soit lisible de la même manière par les utilisateurs des zones de stationnement des 19 communes. Actuellement, la préparation du PCM – et donc d'un chapitre « stationnement » - permettra de délimiter les potentialités et les conséquences des formules à choisir pour l'avenir en concertation avec la Région.

Contact : Joël Riguelle 0475/.82.37.79

---